

Norvège

Compte rendu de l'activité de la Société norvégienne de la Croix-Rouge 1921-1923

I. *Organisation.*

Dans notre rapport à la X^{me} Conférence internationale, nous avons rendu compte de la manière dont s'est développée notre association, à partir de sa création en 1865, alors qu'elle ne comprenait que la capitale ; comment elle a embrassé peu à peu un nombre de plus en plus considérable de villes et de districts ruraux, pour devenir, en 1915, une association nationale comprenant le pays tout entier et dans laquelle l'ancienne Association de Christiania et ses sections entraient comme circonscriptions. Le développement pris par la Croix-Rouge norvégienne après 1920, et sur lequel le présent rapport donne des renseignements, ayant été considérable, il devint nécessaire d'apporter à notre organisation certains perfectionnements. On s'aperçut qu'il était impossible au Comité central de contrôler, comme il semblait nécessaire, les 100 différentes circonscriptions, et de rester en rapport direct avec elles ; et, à l'assemblée des délégués d'octobre 1922, notre Société modifia ses statuts : on créa des *districts* devant servir d'intermédiaires entre le Comité central et les circonscriptions ; chaque district eut son propre comité, avec un bureau et un secrétaire permanent. La division du pays en districts est d'une manière générale basée sur les diocèses. Le nombre des districts est fixé à neuf.

II. *Activité de guerre ou d'après-guerre.*

La Norvège n'ayant pas pris part à la guerre, nous pouvons, en ce qui concerne ce chapitre et ses subdivisions, renvoyer aux renseignements que nous avons fournis dans notre rapport à la X^{me} Conférence internationale.

En ce qui concerne l'article c) mentionné dans la 212^{me} circulaire du Comité international : « Activité en faveur des victimes

Norvège

militaires et civiles de la guerre, et dans les régions dévastées », nous nous permettons de renvoyer à la subdivision lettre *b* du chapitre ci-après intitulé « Activité de paix ».

III. *Activité de paix.*

a) *Sur le terrain national.* — Dans la période que comprend ce rapport, la Croix-Rouge norvégienne a fait des progrès comme jamais auparavant. Le nombre de ses membres a presque décuplé ; celui des circonscriptions a considérablement augmenté, et, dans tous les domaines, l'activité a été considérable. L'Association a eu la satisfaction de voir croître toujours l'intérêt et la sympathie que lui portent les autorités publiques : l'allocation fournie par l'Etat, à la Croix-Rouge a été considérablement accrue ; l'emploi des sommes importantes votées par le Storting norvégien pour secourir la Russie souffrant de la famine a été confiée à la Croix-Rouge norvégienne ; l'Etat a fait don de la canonnière *Viking* à la Croix-Rouge norvégienne, qui l'a fait transformer en un hôpital flottant aménagé d'une manière moderne pour les pêcheurs du Nord de la Norvège, et pouvant recevoir 50 malades ; l'Etat a en outre autorisé nos infirmières à devenir membres de sa Caisse de retraite ; elles ont ainsi obtenu d'avoir leur vieillesse assurée au point de vue économique, et elles peuvent se consacrer à leurs travaux de charité sans être tourmentées par les soucis de l'avenir.

Nous avons été tout spécialement heureux, lorsque S. M. le Roi et S. M. la Reine confièrent à la Croix-Rouge norvégienne l'administration des quatre hôpitaux ambulants qu'ils avaient pris l'initiative de créer en 1919, et qui furent prêts à fonctionner en octobre 1922. Lors d'une cérémonie solennelle au Château royal, la remise en fut faite au chef de l'office de la Santé publique, en présence du président de la Croix-Rouge norvégienne, des membres de son Comité central, de représentants des services d'hygiène, etc.

Norvège

A cette occasion, le Roi prononça un discours dont voici quelques passages :

« C'est le 12 juin 1919 que nous avons lancé l'idée d'une collecte pour fonder des hôpitaux ambulants ; ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons les présenter prêts à être utilisés.

« Les hôpitaux devaient être placés dans les villes suivantes : Tromsø, Trondhjem, Bergen et Kristiansand, mais les questions d'emplacement n'étaient pas encore résolues ; c'est alors que la Croix-Rouge norvégienne nous offrit de s'entendre avec ses sections pour trouver des dépôts dans les villes désignées par le chef de l'office de la Santé publique.

« La Reine et Moi profitons de cette occasion pour dire avec quelle reconnaissance nous avons accueilli la proposition de la Croix-Rouge norvégienne, dictée par un grand esprit de prévoyance. En mettant ces hôpitaux ambulants à l'entière disposition du chef de l'office de la Santé publique, j'é mets le vœu qu'ils ne serviront jamais à combattre des épidémies désastreuses pour mon pays, mais plutôt à adoucir les souffrances et à atténuer les conséquences des maladies inévitables. »

Dans bien d'autres occasions, les autorités ont donné aussi à la Croix-Rouge des preuves de leur sympathie, notamment lors de la Semaine de la Croix-Rouge, en 1921 ; sans l'appui qu'elle reçut de la part des autorités publiques et municipales, elle n'aurait jamais eu le succès qu'elle obtint.

Les questions autour desquelles se sont essentiellement concentrés les travaux de la Croix-Rouge norvégienne ont été les suivantes : remédier au manque d'hôpitaux, spécialement dans le Nord de la Norvège, et instruire des infirmières.

La Croix-Rouge norvégienne a fait don à deux circonscriptions de chalets-hôpitaux d'une valeur de 60,000 couronnes, complètement montés, et accordé des allocations au total de 134,000 couronnes, à 13 circonscriptions pour la construction de chalets-hôpitaux. Elle a affecté à l'exploitation de ses écoles

Norvège

d'infirmières une somme totale de 107,000 cour., fait une allocation aux circonscriptions pour l'instruction d'infirmières, et créé des bourses en faveur des élèves-infirmières, pour une somme totale de 19,300 cour. Il a été fondé, à Stokmarknes, dans le Nord de la Norvège, une nouvelle école d'infirmières, dont les cours ont une durée de 3 ans, et il a été décidé d'en créer encore une à Elverum. Le nombre des écoles de la Croix-Rouge norvégienne s'élèvera donc bientôt à 7. On projette en outre la construction de plusieurs autres écoles.

Le nombre des sœurs qui ont reçu leur instruction à la Croix-Rouge norvégienne atteint à ce jour le chiffre de 514.

Plusieurs de nos circonscriptions ont comme programme de travailler à la création de *maisons d'accouchement*, où les femmes vivant à l'étroit et ayant souvent déjà plusieurs enfants pourront trouver un *asile* où passer un certain temps avant, pendant et après l'accouchement, dans le repos, affranchies des travaux pénibles de la maison, et d'autres soucis. Une circonscription, celle de Kristiansand, a déjà organisé une maison d'accouchement de ce genre qui fonctionne actuellement.

La plus grande entreprise que l'Association ait mise à exécution est la transformation de la canonnière *Viking* en navire-hôpital pour les pêcheurs du Nord de la Norvège. A son instigation et en conformité de la recommandation des autorités maritimes, du corps de Santé de la marine, du chef de l'Office de la Santé publique et du ministère de la Défense nationale, le Storting décida à l'unanimité des voix, le 8 juin 1921, de faire don du *Viking* à la Croix-Rouge norvégienne.

Grâce à l'appui que l'Association a trouvé auprès de donateurs particuliers comme auprès de plusieurs de ses circonscriptions, tant sous la forme de dons en argent que d'objets mobiliers, et grâce à la sympathie avec laquelle le projet a été accueilli par nos autorités et par le grand public, la Croix-Rouge norvégienne s'est trouvée à même de procéder aux travaux d'aménagement du navire. Et c'est ainsi qu'il a pu être solennellement

Norvège

inauguré à Bergen, le 25 avril 1923, en présence de représentants du gouvernement, du Storting, de la marine, de l'office de la Santé publique, etc.

Le *Viking* est ensuite parti pour le Nord de la Norvège, où il a maintenant commencé sa bienfaisante activité.

Les modifications apportées au *Viking* pour faire de ce navire de guerre un navire-hôpital ont coûté environ 500,000 couronnes.

La Croix-Rouge norvégienne a poursuivi avec énergie ses *services de renseignements hygiéniques* et s'est spécialement attachée à répandre la connaissance du *traitement des malades à domicile*. Dans ce but, il a été organisé des cours d'une durée de 1 à 2 semaines dans les différentes régions du pays. Ces cours ont eu un grand nombre d'auditeurs, et la Croix-Rouge norvégienne a l'intention de continuer et, si possible, de développer cette activité.

Pour les jeunes filles appartenant aux organisations d'éclairées existant dans le pays, il a été créé des cours spéciaux, qui ont été très suivis, et la Croix-Rouge norvégienne attache une très grande importance à avoir pu, de cette manière, intéresser la jeunesse à ses travaux. On a sans doute ainsi posé d'excellents fondements en vue de la création en Norvège d'une *Croix-Rouge de la Jeunesse*, et les efforts qui ont été faits dans ce domaine ont donc eu spécialement pour but de rallier à la cause de la Croix-Rouge les *organisations d'Eclaireurs*, tant jeunes filles que garçons.

Un grand nombre de nos circonscriptions ont maintenant des sections de la jeunesse rattachées à elles, et la Croix-Rouge norvégienne espère bien pouvoir faire part, dans son prochain rapport, d'un important développement d'une Croix-Rouge norvégienne de la Jeunesse.

La Croix-Rouge norvégienne s'est également préoccupée, dans le domaine de la diffusion des notions d'hygiène, de former des *infirmières visiteuses*, qui, outre le soin aux malades, apprennent aussi l'hygiène, la législation sociale, etc. de manière à

Norvège

être aptes à assister les autorités de la Santé publique pour la désinfection des habitations, à se charger du contrôle des habitations, du contrôle des enfants placés, des aliénés, etc. Ces infirmières devront en outre apprendre aux mères de famille à soigner leurs enfants et à organiser leur ménage de manière à se préserver des maladies ; elles viendront en aide là où la mère est malade, et tâcheront de procurer une occupation convenable à ceux qui, par suite de maladie, n'ont plus toutes leurs forces.

Ces travaux n'en sont encore qu'à leurs débuts, mais la Croix-Rouge norvégienne espère bien obtenir ici aussi de bons résultats.

Afin d'encourager les circonscriptions à se procurer l'excellent moyen de transport des malades qu'est une bonne *automobile d'ambulance* — moyen qui fait spécialement défaut dans les districts ruraux et dans les petites villes, — la Croix-Rouge norvégienne s'est adressée, en 1922, à quelques spécialistes en la matière, avec prière de lui soumettre des types pratiques de voitures. Les travaux gracieusement exécutés par ces messieurs ont eu pour résultat la proposition de 2 types de carrosserie pour automobiles d'ambulance : l'un plus léger, et l'autre plus grand et plus solide. Plusieurs de nos circonscriptions ont déjà l'intention de se procurer une automobile d'ambulance de l'un ou de l'autre de ces types.

Les premières démarches ont été faites en vue d'utiliser le *cinématographe* au service de la Croix-Rouge, notamment dans le but de propager la connaissance et l'enseignement de l'*hygiène personnelle*. Les bons résultats obtenus encouragent à continuer dans cette voie.

La Croix-Rouge norvégienne a travaillé énergiquement à faire disparaître les *abus du signe de la Croix-Rouge*, qui n'ont pas été rares en Norvège, notamment parmi les pharmaciens, les bandagistes et autres. A une exception près, tous ont consenti, lorsqu'on leur eut fait remarquer ce qu'il y avait d'illégal à se

Norvège

servir du signe de la Croix-Rouge, à l'éliminer ou à le modifier. L'exception concerne une fabrique norvégienne qui emploie le signe de la Croix-Rouge sur des articles exportés dans un autre pays. La Croix-Rouge norvégienne, ayant en vain essayé d'arrêter cet abus en s'adressant à la fabrique, a attiré sur ce fait l'attention de la Croix-Rouge de ce pays, et celle-ci a fait alors les démarches nécessaires pour solutionner la question.

L'un des plus grands événements de la période qu'embrasse le présent rapport a été la grande *Semaine de la Croix-Rouge*, qui a eu lieu du 25 septembre au 2 octobre 1921. Son but principal était d'augmenter le nombre des membres de la Croix-Rouge, et par conséquent sa puissance économique, et elle a été célébrée dans tout le pays, non seulement dans toutes nos circonscriptions à peu près, mais aussi dans beaucoup de localités où la Croix-Rouge norvégienne n'avait pas encore de circonscriptions.

A Christiania, la Semaine a été ouverte par une réunion solennelle dans la grande salle de l'Université, où étaient présents les hauts protecteurs de la Croix-Rouge norvégienne, LL. MM. le Roi et la Reine ; en outre les membres du gouvernement et du Storting, le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires, etc. Après que le président eut donné un aperçu des travaux, du programme et du but de la Croix-Rouge, S. M. le Roi procéda à l'ouverture solennelle de la Semaine de la Croix-Rouge ; il adressa au peuple norvégien un chaleureux appel et invita le public à soutenir l'Association en s'inscrivant comme membre de la Croix-Rouge norvégienne.

L'inscription des membres a donné un beau résultat — leur nombre a passé d'environ 12,000 à 100,000 — ce qui prouve que cet appel n'a pas été lancé en vain.

La plus grande entreprise de la Croix-Rouge pendant la Semaine a été le chalet-hôpital construit à Christiania et devant être le type-modèle d'un petit chalet-hôpital confortable et bon marché, simple et pratiquement aménagé, convenant aux districts ruraux et destiné à être placé dans les environs de la

Norvège

demeure du médecin de district. Le chalet est resté ouvert chaque jour pendant toute la semaine, et a été visité par environ 5,000 personnes. Cette œuvre a fait naître dans plusieurs de nos circonscriptions l'idée de travailler à la construction de petits chalets-hôpitaux de ce genre.

Pendant la Semaine, il a en outre été organisé une grande tombola dans le but de procurer de l'argent au nouvel aménagement du *Viking*. Cette tombola a rapporté net près de 70,000 couronnes. Nous avons obtenu l'autorisation des autorités de continuer cette tombola pendant quelque temps encore et nous espérons réussir ainsi à obtenir une grande partie de l'argent qui nous manque encore.

Le rendement total de la Semaine a été d'environ 240,000 cour. dont la moitié à peu près provient de Christiania, et le reste des différentes circonscriptions hors de la capitale.

Comme il a déjà été dit, l'Etat a donné aux sœurs de la Croix-Rouge norvégienne, accès à la *Caisse de retraite officielle*. L'autorisation a été accordée par résolution du Storting du 10 juillet 1922, d'après laquelle toutes les sœurs qui n'avaient pas, le 1^{er} juillet 1922, atteint l'âge de 35 ans, ont été autorisées à devenir membres de ladite Caisse de retraite. En versant une cotisation annuelle de 200 cour., les sœurs peuvent, à l'âge de 55 ans, obtenir une pension annuelle de 1,320 couronnes. Ceci marque un progrès considérable : pendant leur travail fatigant et plein de dévouement, les sœurs sont ainsi affranchies de soucis économiques, et grâce au concours de l'Etat elles ont leur vieillesse assurée.

Vu les grandes dépenses occasionnées par cette mesure, le Storting a dû fixer la limite d'admission à la Caisse de retraite à 35 ans. Les sœurs plus âgées ne jouissent donc pas de cet avantage. Mais on est venu en aide à celles-ci aussi. Le Storting a voté un demi million destiné à contribuer à pensionner les infirmières plus âgées. Une partie de cette somme reviendra à la Croix-Rouge, qui espère, à l'aide de cet argent et du fonds

Norvège

de retraite déjà constitué, pouvoir aussi procurer à ces sœurs âgées une vieillesse sans soucis.

L'excellent moyen que constitue une *revue* pour faire connaître l'activité de la Croix-Rouge norvégienne, tant dans le pays qu'à l'étranger, et de faire de la propagande en sa faveur, lui a manqué jusqu'à la fin de 1920. Mais, dès 1921, la Croix-Rouge norvégienne a eu son propre organe : *Norges Røde Kors*, qui paraît une fois par mois, et dont le nombre des abonnés s'est régulièrement accru. La revue a même donné un bénéfice d'environ 4,500 cour. en 1922.

La Croix-Rouge norvégienne a en outre publié, pour Noël 1921 et 1922, un *Numéro de Noël* spécial, richement illustré et artistique, contenant des pièces de nos auteurs les plus connus et plusieurs petits articles de renseignements sur les travaux de la Croix-Rouge tant chez nous qu'ailleurs.

Ces dernières années, la Croix-Rouge norvégienne a édité un *timbre de Noël* spécial, qui a été vendu dans tout le pays, les premières années 2 öre ensuite 5 öre la pièce. Cette vente a rapporté en moyenne net 20,000 cour. par an.

Pendant la période qu'embrasse ce rapport, la Croix-Rouge norvégienne a contribué, dans la mesure du possible, à adoucir la misère dans son propre pays ; et elle a, dans ce sens, porté surtout son attention sur le Nord de la Norvège, où la situation était lamentable en bien des endroits, non seulement en ce qui concerne le soin des malades, mais aussi au point de vue de la situation économique, notamment lorsque les pêcheries faisaient défaut.

Lors de quelques grands incendies, la Croix-Rouge norvégienne a fourni des secours rapides et efficaces.

Groupement des institutions philanthropiques. (Résolution IX, al. 1 de la X^{me} Conférence). — La Croix-Rouge norvégienne renvoie, en ce qui concerne cette question, au rapport général

Norvège

à la X^{me} Conférence et au rapport spécial remis sur ce sujet, à la même conférence. La Croix-Rouge norvégienne, qui considère comme désirable au plus haut degré une collaboration plus intime entre les associations philanthropiques existant en Norvège, s'efforcera aussi à l'avenir de résoudre cette question d'une manière aussi conforme que possible aux principes contenus dans la résolution IX.

Secours aux mutilés civils. (Résolution XIII, al. 4 de la X^{me} Conférence). — Il existe en Norvège un grand nombre d'associations philanthropiques fort développées, dont le but est de secourir les mutilés civils de toutes sortes. La Croix-Rouge norvégienne considère qu'elle ne doit pas, pour le moment, comprendre, plus qu'elle ne le fait déjà, ce genre de secours dans son activité, mais elle portera toute son attention sur cette question.

Résidence. — M. l'avocat Hieronymus Heyerdahl, qui a été pendant 5 ans président de la Croix-Rouge norvégienne, s'est vu obligé, à cause de ses nombreuses occupations, de renoncer à ses fonctions, et a déclaré, à l'assemblée des délégués du mois d'octobre 1922, ne pouvoir accepter de réélection.

Son successeur a été élu en la personne de M. Torolf Prytz, ancien ministre.

b) *Dans le domaine international.* — La Croix-Rouge norvégienne a poursuivi ses travaux dans le domaine de la charité internationale. Ils ont essentiellement eu pour but de secourir les Russes souffrant de la famine. Outre le crédit accordé par l'Etat, et dont l'utilisation a été confiée à notre association, savoir environ 600,000 cour. en harengs et huile de foie de morue, la Croix-Rouge norvégienne a pu, elle aussi, en faisant des collectes qui ont rapporté environ 20,000 cour., donner son propre secours. L'aide la plus importante a cependant été fournie par le comité dit *Comité pour la lutte contre la famine*, mentionné dans notre dernier rapport et qui, de concert avec la Croix-Rouge norvégienne, avec l'Association des agriculteurs

Norvège

norvégiens et la Société philanthropique, prit, à la fin de 1921, l'initiative d'une grande collecte nationale en faveur des Russes atteints par le fléau. Le résultat de cette collecte est imposant : elle rapporta environ 870,000 couronnes. Cet argent fut immédiatement employé à acheter d'une part du blé, et de l'autre du hareng, de l'huile de foie de morue et de la roque de morue, et à expédier ces aliments aux districts atteints par la famine. Tous les secours envoyés à la Russie par la Croix-Rouge et le Comité pour la lutte contre la famine, ont passé entre les mains du Comité international de secours à la Russie, dont le professeur Nansen a été le leader, ou ont été remis aux destinataires en collaboration avec ce Comité.

Les secours fournis par la Norvège, par l'entremise de cette organisation ou d'autre manière, aux Russes souffrant de la famine sont très considérables ; ils s'élèvent en tout à près de 3 millions de couronnes. En comparaison de la population de la Norvège, c'est peut-être un des plus grands secours qui ait été fourni par un pays. La Croix-Rouge a reçu de délégués norvégiens dans les districts où sévit la famine, des rapports entièrement satisfaisants en ce qui concerne l'arrivée et la distribution des marchandises norvégiennes.

La Croix-Rouge norvégienne s'est également chargée de la distribution et de la remise des colis appelés « *paquets standard* », contenant des aliments, de même qu'elle a pourvu à l'expédition, à des Russes dont on donnait les noms, d'autres colis contenant essentiellement des objets d'habillement et d'un poids ne dépassant pas 15 kil.

Outre ces secours à la Russie, la Croix-Rouge norvégienne a pu, avec la précieuse assistance du Comité pour la lutte contre la famine, venir en aide aux réfugiés russes à Constantinople (plus de 11,000 cour.), à la Croix-Rouge saxonne pour les nécessiteux de l'Erzgebirge (5,000 cour. et une grande quantité d'aliments, de l'huile de foie de morue, etc.), aux réfugiés russes en Norvège (3,000 cour.) et à beaucoup d'autres localités d'Europe où la misère était grande.

Norvège

Au commencement de 1921, l'*Union internationale de secours aux enfants* s'est adressée à la Croix-Rouge norvégienne l'invitant à prendre l'initiative de la création d'une section norvégienne de cette association, sous la protection de la Croix-Rouge norvégienne. Le Comité central a autorisé le président à fonder une telle section. Celui-ci s'est alors adressé à M^{lle} Fanny Schnelle, de Bergen, avec qui l'Union internationale de secours aux enfants se trouvait déjà en relations, et elle s'est déclarée disposée à se mettre à la tête d'un *Comité norvégien de l'Union internationale de secours aux enfants*. Ce Comité a déjà fourni des secours considérables à des enfants malades et souffrant de la faim dans plusieurs localités d'Europe. Pour venir en aide aux enfants russes, il a recueilli environ 150,000 cour., dont 47,000 cour. ont été employées à la fondation et à l'exploitation, par l'entremise de l'organisation centrale de Genève, d'une cuisine philanthropique norvégienne à Saratov ; puis il a été acheté et expédié pour environ 100,000 cour., d'aliments, principalement de l'huile de foie de morue et des conserves, directement aux districts où règne la famine. Le Comité a aussi réussi à étendre ses bienfaits à d'autres pays. Il a ainsi envoyé 25,000 cour. à divers hospices d'enfants et de vieillards et à des personnes sans ressources à Vienne, 100 barils d'huile de foie de morue à des hôpitaux pour enfants de cette même ville, 2,525 cour. à Budapest, 2,000 cour. aux enfants russes réfugiés à Helsingfors, etc., etc.

Organisation internationale de la Croix-Rouge. (Résolution XVI de la X^{me} Conférence). — Sur l'initiative du président de la Croix-Rouge suédoise, S. A. le prince Charles, les présidents des Croix-Rouges norvégienne, danoise et suédoise ont en commun élaboré un projet d'organisation de la Croix-Rouge internationale. A propos des chiffres 5 et 6 de la résolution XVI, qui concernent la réunion d'une conférence internationale pour conclure une nouvelle convention relative à la reconnaissance plus étendue de la Croix-Rouge et de son rôle de paix, à l'assu-

Norvège

rance mutuelle des peuples contre les calamités publiques et à la constitution pour ce but de fonds internationaux, la Croix-Rouge norvégienne désire exprimer sa plus chaleureuse sympathie pour cette idée.

En raison de la situation économique difficile que l'on rencontre dans tous les pays, et des difficultés économiques, contre lesquelles la Croix-Rouge norvégienne elle-même a à lutter, celle-ci est portée à croire que les questions soulevées ici ne doivent pas figurer sur le programme actuel de la Croix-Rouge norvégienne.

La Croix-Rouge norvégienne ne veut pas terminer ce rapport sans avoir fait ressortir — comme elle l'a fait à diverses reprises antérieurement — qu'elle considère comme l'une des principales tâches de la Croix-Rouge internationale de travailler à une bonne entente et à la paix entre les nations et la lutte pour *la suppression de la guerre*.

Ce fut donc avec la plus grande joie que les représentants de la Croix-Rouge norvégienne, lors de l'ouverture de la X^{me} Conférence internationale, entendirent son très estimé président, M. Ador, prononcer, au sujet du rôle de la Croix-Rouge, les paroles suivantes :

« Mais maintenant quel doit être son rôle en temps de paix ?

« C'est la question que les conférences précédentes ont toujours envisagée et qui s'impose actuellement à son attention avec une évidence d'autant plus grande que l'humanité soupire après l'établissement d'une paix durable et que la voix de tous les peuples civilisés s'élève avec force pour proclamer qu'il ne doit plus y avoir de guerre.

« Le grand idéal de la Société des Nations n'est-il pas précisément de solutionner par les voies pacifiques tous les conflits qui pourraient surgir entre deux ou plusieurs Etats ?

« Ne sommes-nous pas en droit d'espérer que ce ne sera pas en vain que tant de pays se sont réunis animés d'un même désir de paix, de justice, de solidarité et d'entente internationale ? »

Norvège

Et ce fut avec la plus vive satisfaction que, deux jours plus tard, la Croix-Rouge norvégienne salua la résolution n° 5 qui, prise à l'unanimité des voix par la X^{me} Conférence, donna lieu à l'*appel de la Croix-Rouge pour la paix*, adressé, en juillet 1921, par la Commission mixte de la Croix-Rouge internationale au monde entier, et dont nous citons le passage suivant :

« Aujourd'hui la Croix-Rouge se doit à elle-même et à tous ceux qui croient en elle, de proclamer que son idéal et sa volonté sont non seulement de lutter contre les maux de la guerre, mais de contribuer par le désintéressement et l'entr'aide universelle à faire disparaître la guerre elle-même.

« La Croix-Rouge, non contente de travailler en temps de paix, veut travailler encore *pour la paix*. »

La Croix-Rouge norvégienne veut, de tout son pouvoir et par tous les moyens, prendre part à ce travail, autour duquel elle espère que toutes les Croix-Rouges nationales sauront se grouper.

Russie

L'activité de la Société russe de la Croix-Rouge en mai 1923.

Le comité central de la Commission pour la lutte contre les conséquences de la famine a remis au Comité central de la Croix-Rouge russe 250,000 roubles (1923) et 25,000 pouds de céréales pour alimenter les affamés en Kirghizie, de même que 100,000 roubles (1923) en faveur des affamés de Fergana.

Les 50 pharmacies arrivées de l'étranger ont été réparties dans diverses localités.

Le Comité central de la Croix-Rouge a remis à la mission allemande à Moscou la somme de 2,000 dollars et 900 roubles-or avec la demande de la transmettre par l'intermédiaire de la Croix-Rouge allemande aux populations éprouvées de la Ruhr. Cette dernière en a exprimé ses remerciements sincères.